

Un pôle de développement de l'économie sociale et solidaire dans le Pays de Rennes

Des associations, des mutuelles, des coopératives du bassin rennais souhaitent que se développent de nouveaux services, de nouvelles activités, de nouvelles entreprises portant des valeurs de coopération, de solidarité... Elles souhaitent aussi participer à la consolidation des structures existantes et mieux faire connaître cette forme d'entreprendre appelée Economie Sociale et Solidaire (cf. encadré ci-dessous). Pour atteindre ces objectifs, elles soutiennent le projet de pôle de développement de l'Economie sociale et solidaire. **Réso solidaire** est l'association créée pour assurer le démarrage du pôle avec pour objectif de se transformer en Société coopérative d'intérêt collectif (Scic).

Ce document présente les types d'actions envisagées, le territoire concerné... Il donne aussi quelques repères sur les principes de fonctionnement envisagés pour la Scic.

PRIORITES

Des priorités pour Réso solidaire

Les missions du pôle ont été identifiées lors d'une étude de préfiguration (cf. encadré page 4), grâce à l'écoute d'une cinquantaine de responsables locaux de mutuelles, de coopératives, d'associations de plusieurs secteurs d'activité : services aux personnes, insertion par l'économie, environnement, cadre de vie, solidarité internationale, culture, activités de loisirs, santé... Résultat : les constats sont partagés et des actions nouvelles sont à mettre en place pour renforcer cette économie.

Sept priorités font consensus pour les responsables rencontrés. Elles reflètent les enjeux de maintien et de développement des structures locales.

Par ordre de priorité :

1. Le financement : développer le volume et améliorer les modalités d'accès.
2. Le soutien à l'émergence de projets.
3. La promotion de l'économie sociale et solidaire en tant que manière d'entreprendre (notamment pour les jeunes).
4. La promotion des ressources existantes pour le développement de l'économie sociale et solidaire.
5. La représentation de l'économie sociale et solidaire.
6. Le soutien aux structures dans l'élaboration ou l'évolution de leur projet.
7. L'amélioration de la gouvernance des structures.

L'économie sociale et solidaire :

Une économie qui se caractérise par son éthique et sa finalité humaine

Ses entreprises sont présentes dans tous les secteurs de l'économie, notamment dans la production de biens et services qui répondent avant tout à une utilité et des besoins sociaux : services aux personnes (garde d'enfants, personnes âgées), insertion par l'économie, environnement, cadre de vie, activités de loisirs, culturelles, solidarité internationale, commerce équitable, etc... Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont les associations, les coopératives, les mutuelles, qui ont choisi d'appliquer les principes qui suivent :

- ▶ Elles sont juridiquement organisées en sociétés de personnes, elles sont attachées dans leur mode de fonctionnement interne à une gestion démocratique et participative.
- ▶ Elles recherchent la participation des usagers, des citoyens à des initiatives qui concernent leur quotidien et leur qualité de vie. C'est une économie du lien, une économie de la citoyenneté.
- ▶ Elles veulent contribuer activement au développement durable de leur territoire. Pour ce faire, elles recherchent des coopérations avec les acteurs économiques et sociaux du territoire : entreprises de l'économie classique, collectivités locales, organisations de salariés, administrations, elles aussi attachées au développement harmonieux et solidaire du territoire.

Les associations et l'économie sociale et solidaire

Les associations qui relèvent de l'économie sociale et solidaire sont celles qui produisent des biens et des services, créent des emplois et se reconnaissent dans les valeurs citées ci-dessus. D'autres associations, dont l'activité est exclusivement bénévole, se classent parfois dans l'économie sociale et solidaire.

Extrait de la brochure « L'économie sociale et solidaire dans le Pays de Rennes : des entreprises qui mettent l'humain au cœur de leur projet ».

MISSIONS

Les missions de Réso solidaire

Améliorer l'existant

Réso solidaire souhaite favoriser la mise en place et la diffusion de bonnes pratiques développées par des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des ressources humaines, de communication, de stratégie, de formation, etc... Bien souvent ces questions nécessitent une approche complexe : ainsi, dans les associations, les ressources humaines doivent s'intéresser à la relation bénévoles-professionnels. Le développement doit tenir compte de la faible solvabilité des moins riches. Le marketing s'appuie souvent sur des coopérations avec les acteurs du territoire...

Le pôle encouragera les échanges entre structures locales, diffusera les expériences positives et ainsi viendra en complément de l'offre des fédérations ou des experts, auxquelles les structures recourent habituellement.

Développer de nouvelles activités, emplois, entreprises

Réso solidaire pourra accompagner l'émergence de projets portés par des personnes, des collectifs ou des structures existantes, impulser l'émergence de services à partir des besoins exprimés par des collectivités, des groupes de citoyens ou des institutions.

L'objectif est d'organiser une réponse aux nouveaux besoins sociétaux : de nouvelles pratiques pour les loisirs, de nouvelles formes d'hébergement des personnes âgées, la garde d'enfants sur des horaires élargis, la prise en compte de l'environnement et du patrimoine...

Ces projets demandent souvent un long temps de gestation, un travail avec des collectivités locales, des ressources publiques et privées, des études préalables. Avant même l'intervention de cabinets spécialisés, **Réso solidaire** pourra accompagner des porteurs de projets, des collectivités pour la formulation de leur demande, la rédaction de cahiers des charges d'études ...

Faire connaître l'économie sociale et solidaire et les organismes ressources

Réso solidaire agira sur la visibilité de l'économie sociale et solidaire tant pour le grand public que pour ses propres structures. Il mènera des actions auprès des jeunes pour faire connaître l'ESS comme opportunité d'emploi, comme perspective pour la création d'entreprise. Les formes peuvent être variées : visites de structures, conférences, colloques, publications... **Réso solidaire** renforcera la promotion des ressources existantes en matière d'émergence, de soutien aux projets, etc... Il travaillera à soutenir, coordonner et relayer les initiatives portées par des acteurs locaux et régionaux dans cette fonction de promotion afin d'atteindre un public plus large qu'actuellement.

Représenter les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les instances locales

Les projets portés par les structures de l'économie sociale et solidaire sont souvent en lien avec des politiques publiques (portées par des communes, EPCI, pays, département, région, services de l'Etat, institutions comme la Caisse d'allocations familiales etc...). **Réso solidaire** soutiendra les acteurs dans l'organisation de leur représentation dans les instances de discussion, d'élaboration des politiques locales, etc... Ce type de représentation a fait ses preuves notamment au moment de l'élaboration de la charte de Pays : l'existence d'une Commission économie sociale et solidaire au sein du Codespar a ainsi permis d'inscrire dans la charte du Pays de Rennes des actions qui ont ensuite été financées (garde d'enfants, pépinière de l'économie sociale et solidaire du Val d'Ille, etc...).

MISE EN OEUVRE

Un outil pour le pôle : Réso solidaire

Réso solidaire : une structure qui complète les services existants

Réso solidaire sera un acteur supplémentaire dans le paysage de l'économie sociale et solidaire locale. Il interviendra sur un territoire dans lequel des ressources existent : des fédérations ou groupements d'associations agissent pour une meilleure visibilité de leurs adhérents, pour favoriser la professionnalisation de leur secteur, pour partager leurs analyses des réalités et de l'avenir et pour développer des coopérations. Des organismes comme le CRVA, le Gedes, le DLA, BDI, Presol¹, etc... apportent des financements, des conseils, de la mutualisation. Pour aborder la complémentarité avec l'existant, dans la phase de préfiguration, une rencontre à laquelle ont participé 12 organismes ressources, a permis de bien positionner l'action du pôle. **Réso solidaire** signera des protocoles de coopération avec certains organismes, fixant ainsi des modalités précises du « qui fait quoi » et permettant d'évaluer chaque année les ajustements à réaliser. Par exemple sur les questions de financement des structures, **Réso solidaire** ne sera pas un organisme gérant des financements mais :

- Réunira des structures bénéficiaires potentielles de financement avec les organismes de financement existants afin de travailler à l'amélioration de l'accès aux financements (chantier de concertation – cf. plus haut).
- Etablira régulièrement des liens avec les organismes pour mieux orienter des structures.

Certaines structures de l'ESS craignent que **Réso solidaire** ne capte des financements publics déjà rares, au détriment de leur action. S'il est évident que nous sommes dans un environnement financier public contraint, il faut noter que la création de ce pôle constitue un maillon qui manquait dans la structuration de l'économie sociale et solidaire. La Région et le Département ont mis en place une ligne financière spécifique pour la création de pôles, à la demande même des acteurs (lors des consultations du comité consultatif du Conseil Général 35 et du CESR).

Réso solidaire : une association pour le démarrage puis une transformation en société coopérative (Scic)

Réso solidaire se constitue au démarrage en association. Il fonctionnera avec des instances habituelles (CA et bureau). Le pôle est dimensionné

sur une équipe technique de deux personnes (2 ETP au démarrage). Toutefois, les promoteurs du projet souhaitent la transformation de l'association en Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Ce statut a été envisagé notamment parce que les acteurs de l'ESS ne souhaitent pas investir du temps dans la gestion et l'administration du pôle (cf. ci-dessous). Dans la Scic **Réso solidaire**, les structures de l'ESS participeront aux décisions d'orientation, en tant qu'associés-coopérateurs et la gestion du pôle sera assurée par un(e) gérant(e) salarié(e).

Les associés-coopérateurs pourront être :

- des structures de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives, mutuelles mais aussi leurs groupements, fédérations,
- toute personne intéressée,
- les salariés de la Scic ,
- les « territoires » : communes, groupements (Communautés de communes et d'agglomération), Pays, Département, Région.

Le montant de la part sociale (qui donne accès au droit de vote) s'élèvera à 50 euros et sera ainsi accessible à chaque structure de l'ESS concernée par le pôle.

La Scic sera constituée en SARL à capital variable. Au démarrage, le projet est de réunir un capital de 20 000 euros (une manière de sécuriser le projet). Ces fonds propres seront ensuite alimentés par les bénéfices réalisés par la Scic. Ceux-ci seront intégralement affectés aux réserves. Ils ne pourront donner lieu à distribution de dividendes aux associés.

L'association aura pour mission de préparer les statuts, les conditions du fonctionnement en Scic, notamment la répartition des coopérateurs en collèges, la mise en place des instances de décision et de soutien au (à la) gérant(e), etc...

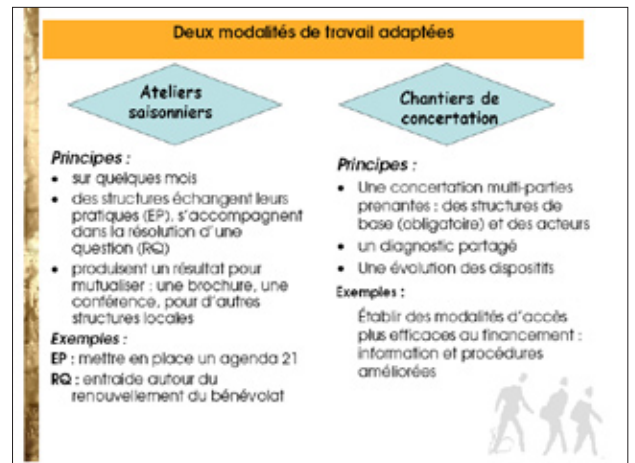
Des modalités d'action adaptées aux attentes des structures locales

Les entreprises coopératives et associatives rencontrées lors de la préfiguration de **Réso solidaire** ont souligné la nécessité d'entreprendre des actions structurantes pour l'économie sociale et solidaire locale mais elles ont également souligné leurs possibilités limitées d'investissement dans le pôle, notamment en matière de temps. Elles souhaitent que ce temps investi produise « un retour sur investissement » au bénéfice de leur structure.. Le temps qu'elles vont mobiliser doit être consacré au « fond » : **Réso solidaire** doit s'occuper de

¹ - Cf. Lexique page 4.

la logistique, de la diffusion des travaux... Enfin, elles souhaitent que les travaux soient productifs et réalisés dans un esprit de coopération : ce n'est pas un lieu « institutionnel » mais bien d'échanges et de travail.

Pour tenir compte de ces attentes, **Réso solidaire** organisera des ateliers saisonniers et des chantiers de concertation, limités dans le temps, dans lesquels les structures s'engageront sur un temps de participation et sur une production (cf. schéma ci-contre). Les structures de l'économie sociale et solidaire pourront proposer la création de groupes sur les thématiques qui les intéressent.



Territoire d'action du pôle : le Pays de Rennes et des coopérations avec les pays limitrophes

Le pôle a retenu une logique de proximité et se constitue donc sur le territoire du Pays de Rennes.

Suite à des rencontres avec les présidents des Pays de Brocéliande et des Vallons de Vilaine, des coopérations sont envisagées. Dans ces Pays, des réflexions et projets émergent également autour de la question de pôles ESS, plateformes associatives, etc...

Par ailleurs, **Réso solidaire** participera au réseau régional des pôles de développement de l'ESS, animé par la Cres Bretagne.



LEXIQUE

- ADMR : Aide à domicile en milieu rural
- APF : Association des paralysés de France
- BDI : Bretagne développement initiatives
- CESR : Conseil économique et social régional
- Codespar : Conseil de développement économique et social du pays et de l'agglomération de Rennes
- Coorace : Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi
- Cres : Chambre régionale de l'économie sociale
- CRVA : Centre d'animation et de ressources à la vie associative
- DLA : Dispositif local d'accompagnement
- Gaspar : Groupement d'associations de services aux particuliers de l'agglomération rennaise
- Gedes : Groupement d'employeurs de l'économie sociale
- Meif : Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation
- MFIV : Mutualité française d'Ille et Vilaine
- Presol : Pays de Rennes emplois solidaires
- Udaf : Union départementale des associations familiales 35
- Una : l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles
- URScop : Union régionale des Scop de l'Ouest

Les étapes du projet : origine, acteurs engagés, étude de préfiguration...

L'origine du projet : Le Codespar crée en 2002 une commission sur l'économie sociale et solidaire. En 2008, le Conseil Régional décide de soutenir la mise en place de pôles de développement de l'Économie sociale et solidaire dans chaque pays de la région et le Conseil Général adopte des orientations de même nature pour le département. La Meif soutient le développement de projets d'économie sociale et solidaire. La conception du pôle est le fruit du travail d'un groupe d'acteurs locaux. Elle a été réalisée grâce à une étude de préfiguration pilotée par le Codespar dans le cadre d'un groupe de suivi composé de représentants de la Cres, d'Elan créateur, de l'URScop, de la pépinière de l'économie sociale et solidaire de Langouët et de représentants de Pro-Services (qui regroupe ADMR, Gaspar, APF, Una, Coorace, MFIV, Udaf). Le travail s'est appuyé sur les études du CESR et du comité consultatif économie sociale et solidaire du Conseil Général 35. Des ateliers de co-production ont réuni des structures associatives et coopératives. Des entretiens ont été réalisés avec des responsables de réseaux, fédérations... Le projet a été présenté à des structures ressources (CRVA, Gedes, DLA, Chambre de Commerce et d'Industrie, etc...) afin d'examiner les complémentarités entre ces structures et le futur pôle.

Pour en savoir plus :

- sur le projet : a.hache@audiar.org
- Télécharger l'étude de préfiguration complète sur le site : <http://www.paysderennes.fr/article/archive/90>
- Sur les Scic, définition, fonctionnement, etc... www.avise.org